

COMPTE-RENDU DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 du 20/01/2026

Séance du Conseil d'Administration du CCAS

Conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) et à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni afin de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Le débat s'est appuyé sur le **Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) 2026**, communiqué aux administrateurs dans les délais réglementaires.

Il est rappelé que certaines dispositions prévues par la loi NOTRe, notamment celles relatives aux engagements pluriannuels et à la gestion de la dette, ne concernent pas le CCAS, celui-ci ne recourant pas à l'emprunt et présentant un niveau d'investissement limité.

1. Rappel des éléments structurants de l'exercice 2025

1.1 Maison en Partage « Georges Bonnefous »

L'année 2025 a été marquée par la mise en service de la Maison en Partage, après l'achèvement des travaux de construction des 14 logements sociaux en décembre 2024.

La gestion de cet équipement a été confiée au CCAS, comprenant :

- la gestion locative des logements,
- l'animation de la salle de convivialité,
- l'entretien des espaces communs.

Une convention de location a été signée entre la commune et le Logis Cévenol à compter du 1er janvier 2025, pour un loyer mensuel de 5 877,79 €.

L'animation de la vie sociale a été confiée à l'association AMAELLES, permettant une présence de 20 heures hebdomadaires d'une animatrice, pour un coût annuel de 31 148 €.

Pour l'exercice 2025 :

- Les dépenses de fonctionnement de la Maison en Partage se sont élevées à 111 924,66 €.
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 120 465,95 €, intégrant les loyers, une subvention du Conseil Départemental de 10 500 € et une participation du budget général.

Les dépenses d'investissement ont concerné l'équipement de la salle commune et la gestion des cautions locatives. Une subvention de la CARSAT de 9 566,30 € a été perçue en 2025.

1.2 Aides sociales du CCAS

Le Conseil a pris acte de la hausse des besoins en aides sociales, ayant entraîné une augmentation progressive des dépenses ces dernières années, notamment en matière :

- d'aide au permis de conduire, étudiants,
- d'aide énergie,
- de soutien aux familles, aide cantine, bon alimentaire...
- et d'actions en direction des personnes âgées.

Pour 2025 :

- Le montant total des aides versées s'élève à 7 706,76 €.
- Les dépenses liées aux actions en faveur des aînés (repas, semaine bleue, colis) se sont élevées à 12 635,03 €.
- Moyens financiers mobilisés pour les actions en faveur des écoles pour Noël : 1418,75 €.
- Charges liées aux dispositifs des ateliers mémoires : 1400 €
- La subvention municipale a été portée à 26 644 € afin de répondre à ces besoins croissants.

2. Orientations budgétaires pour l'exercice 2026

2.1 Maison en Partage

Pour l'année 2026, les orientations budgétaires visent à assurer la stabilité financière de la Maison en Partage.

- Les dépenses et recettes de fonctionnement sont prévues à l'équilibre pour un montant de 122 064 €.
- Les recettes intègrent les loyers, la subvention du Conseil Départemental maintenue à 10 500 €, ainsi qu'une participation du budget général de 9 009 €.
- Un montant de 1 611 € est prévu pour compléter l'équipement de la salle commune, financé par un reliquat d'investissement de l'exercice 2025.

2.2 Aides sociales

Le Conseil d'Administration a validé le principe de la poursuite et de l'adaptation des aides sociales en fonction des besoins des administrés.

- La subvention municipale est inscrite au budget 2026 pour un montant prévisionnel de 28 169 €, avec la possibilité d'ajustement en cours d'exercice.
- Les dispositifs d'aide existants seront maintenus.
- Les actions en direction des personnes âgées seront reconduites : repas des aînés, semaine bleue...

3. Conclusion du débat

Après présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires et échanges entre les administrateurs, le Conseil d'Administration a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026, conformément aux obligations légales.

Le Président
Serge BORD

